Image not found or type unknown

peut on racheter une rente AT ?

Par **TROIE**, le **02/04/2011** à **15:30**

bonjour, en 1991 j'ai eu un accident de la voie publique, non responsable, avec tiers identifié, reconnu en AT, je perçois une rente tous les 3 mois, en 1998 j'ai pu racheter la partie possible, environ 10%; je connais de graves soucis d'ordre financier, puis je racheter la rente dans sa globalité, sachant qu' à l'époque du rachat unique et partiel, la CPAM m'a dit qu'au vu du taux important, il n'ai pas possible de la racheter ! y a t'il une possibilité ou autre ? merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés